



A l'attention de Monsieur Christophe Béchu,  
Ministre de la Transition écologique et de la  
cohésion des territoires,

Paris, le 9 février 2024,

ANNE-CATHERINE

LOISIER

Monsieur le Ministre,

SENATRICE DE LA COTE-  
D'OR

Le Gouvernement a annoncé en décembre la baisse de 30 % du montant des aides MaPrimeRénov' sur l'installation de chauffage au bois au 1<sup>er</sup> avril 2024, ce alors même que le budget consacré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la rénovation énergétique des logements n'a jamais été aussi élevé.

SECRETAIRE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES

Les professionnels du bois-énergie y voient une stratégie privilégiant le tout-électrique et la pompe à chaleur et qui, en orientant le choix d'équipement des foyers vers d'autres options de chauffage, mettra en danger de nombreuses entreprises du secteur. Les distributeurs de fioul qui ont engagé une conversion vers la distribution de pellets ne peuvent en effet que regretter ce revirement de politique.

PRESIDENTE DU GROUPE  
D'ETUDES FORET ET  
FILIERE BOIS

Le bois-énergie constitue une source d'énergie renouvelable prometteuse pour relever le défi de la décarbonation des logements et des entreprises et, plus largement, de notre économie

En particulier, 1,7 millions de foyers se chauffent déjà grâce aux pellets, dans une logique d'économie circulaire vertueuse. Ce procédé possède de nombreuses vertus, tout au long de son cycle de vie.

Ainsi, les derniers modèles de chaudières à granulés et pellets n'émettent que très peu de particules dans l'atmosphère.

Surtout, hormis quelques mois lors de la situation exceptionnelle traversée en 2022, la dimension concurrentielle du marché du pellet a garanti depuis fort longtemps à cette source d'énergie un prix au kWh inférieur à celui de toutes les autres énergies. À titre d'exemple, dans les régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est, le prix actuel moyen de l'énergie produite par combustion de granulés est autour de 7.5 centimes/kWh.



Dans ce contexte, le granulé a plus que jamais sa place dans le mix énergétique de la France, nécessairement diversifié, en faveur duquel j'ai plaidé de manière constante. Il s'agit en effet d'une source d'énergie :

- par nature locale et difficilement délocalisable ;
- à forte valeur ajoutée ;
- renouvelable, à faible empreinte en énergie grise et non polluante ;
- présentant une complémentarité évidente avec la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, nécessaire à leur survie dans le quart nord-est du pays où elles ont été gravement affaiblies.

Enfin, la mise en place des deux parcours pour prétendre au dispositif MaPrimeRénov' à partir de juillet 2024 risque d'ajouter encore à la complexité administrative qu'affrontent aujourd'hui les artisans du bâtiment, et dont ils se plaignent déjà. La crainte est grande que la rénovation énergétique soit désormais réservée aux seules grandes entreprises.

Pour l'ensemble de ces raisons, il serait souhaitable que le gouvernement revienne au plus vite sur cette baisse annoncée du montant des aides à l'installation de chauffage au bois.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Anne-Catherine LOISIER